



Abords du château de Victot



Situation

Dans le Pays d'Auge, la commune de Victot-Ponfol est située à 30 km à l'est de Caen. Le château de Victot se trouve au sud de Beuvron-en-Auge, face à l'église paroissiale, dans le vallon de la Dorette.



Le château de Victot vu de la cour des écuries

DREAL/P. Gallinau

Typologie

Parc

Commune concernée

Victot-Ponfol

Surface

20 ha

Date de classement

Arrêté du 19 mars 1943

Histoire

En 1160, le fief de Victot est entre les mains d'Hugues de Victot. Une première forteresse se dresse dans le vallon de la Dorette, affluent de la Vie, qui alimente ses douves. Le château demeure dans la même famille jusqu'au XV^e siècle où Jeanne Gosse, dernière de la lignée, épouse Guillaume Boutin. Le château durement éprouvé par la guerre de cent ans est complètement reconstruit en 1570-1574. Son constructeur, Philippe Boutin, fait édifier deux châteaux sur l'esplanade de la vieille forteresse, sans doute pour y loger toute sa famille. En

cette période de guerre, la demeure conserve une fonction défensive avec douves, pont-levis et meurtrières. Mais c'est également une agréable demeure de la Renaissance avec ses grandes fenêtres à meneaux et la richesse colorée de son



Cadastre napoléonien-1811

Archives du Calvados

décor, damiers de briques roses et de pierres calcaires. Les hautes toitures sont constituées de tuiles vernissées aux tons jaunes, bruns et verts avec des épis de faîtage en faïence. Deux ailes en équerre ferment le côté nord et ouest d'une cour carrée. On y accède en franchissant un pont-levis qui aboutit à la porte d'entrée de l'aile nord. C'est sans doute la partie la plus ancienne, en damiers de briques et de pierres sur deux niveaux, elle est encadrée de deux tours carrées formant pavillons. L'aile Est est construite en bandes alternées de briques et de pierres, tandis que des communs s'étendent au nord, sur 3 côtés d'une cour carrée. Des murs d'enceinte longent probablement les douves qui se prolongent au sud par des plans d'eau. Au XVII^e siècle, les deux châteaux sont réunis par un bâtiment à colombages, aujourd'hui essenté d'ardoises. En 1798, le château est vendu à Pierre Aumont, issu d'une famille réputée pour ses compétences dans l'élevage du cheval. Fournisseur général des chevaux de la Grande Armée, sous le 1^{er} empire, il fait bâtir les écuries qui encadrent la cour d'accès, au début du XIX^e siècle (elles figurent sur le cadastre napoléonien de 1811). Son troisième fils, Alexandre, est un passionné d'élevage qui fait la renommée du haras de Victot tout au long du XIX^e siècle. Ses descendants maintiennent la réputation du célèbre élevage. En 1943, le rapport d'inspection pour le classement au titre des sites décrit le château et ses abords : « *Il comporte un château... en brique et chaînage de pierres, recouvert de tuiles émaillées, qui est un des plus purs joyaux du Pays d'Auge... Planté au milieu d'une douve qui s'insinue dans tout le domaine, et dans laquelle il se mire... Les beaux herbages*



Aile ouest du château

qui l'entourent sont ceints d'une frange d'arbres magnifiques en travers desquels le château et sa chapelle (XVI^e siècle)... font un charmant effet. Il faut signaler tout particulièrement les magnifiques platanes bicentenaires qui bordent la route et qui ne sont que trop tentants pour la concupiscence des abatteurs d'arbres ». Le terre-plein du château, la prairie du nord et celle du sud jusqu'à la Dorette sont classés parmi les sites en mars 1943. Le château est classé monument historique en juillet 1953. Depuis Pierre Aumont, le château de Victot est la propriété de la même famille. Le haras, toujours réputé pour la qualité de ses chevaux, est loué à un éleveur.

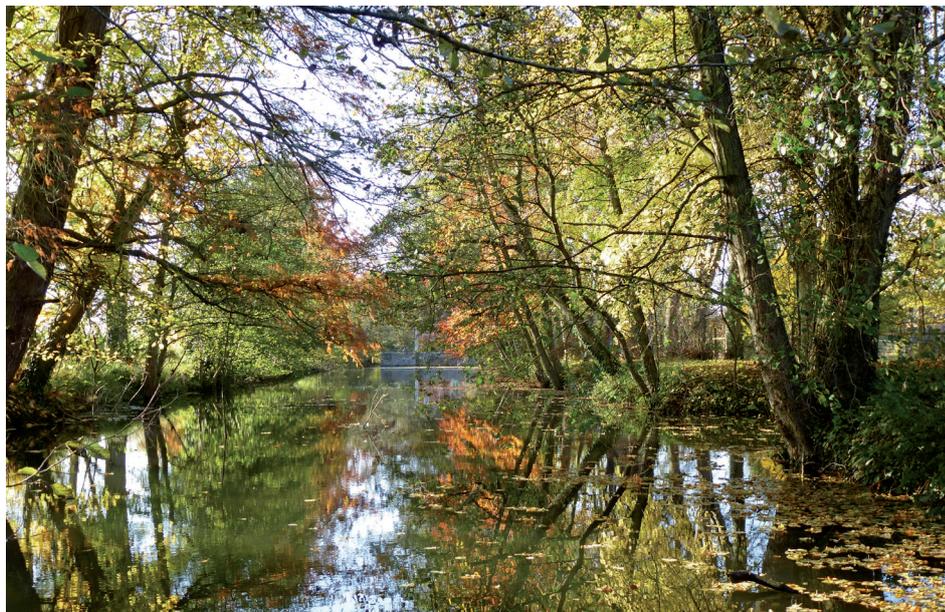
Le site

Au pied de l'escarpement du Pays d'Auge, le château de Victot est assis dans la riche plaine herbagère de la basse vallée de la Dives. Sur la route de Beuvron-en-Auge, l'entrée s'ouvre en face de l'église. Des marronniers centenaires, aux troncs couverts de lierre, précèdent la grille d'entrée. L'allée vers le château est ombragée d'un double alignement de vieux platanes reliés par une haie basse taillée. A l'extérieur, des lisses blanches enclosent des herbages où s'ébattent des chevaux. A droite de l'allée, une grande prairie plane s'étend jusqu'au cours sinueux de la Dorette, masquée par sa ripisylve. Sur la gauche, un pré précède l'ancien enclos paroissial. Une chapelle, flanquée d'un petit porche en bois se blottit sous de grands marronniers, tilleuls, platanes et un magnifique frêne. Au sud de l'édifice, un if vénérable se dresse près du clocher effilé. Des tombes parsèment le sol engazonné sous le couvert des grands arbres. Sur l'allée d'accès, un grand hêtre marque l'entrée du château. Pour accéder à la grande cour, une chaussée franchit une large douve, qui traverse la propriété d'est en ouest. Sur la droite, le château se dresse sur une esplanade entourée d'eau. C'est un véritable joyau d'architecture augeronne sans ordonnance savante des bâtiments qui occupent deux côtés du terre-plein. Ses murs, qui surgissent de l'eau, mêlent des damiers de pierres et de briques, des essentes d'ardoises et des décors losangés de briques vernissées. Les couleurs chaudes des bâtiments sont rehaussées par les toitures de vieilles tuiles et d'ardoises ainsi que celles, plus extraordinaires, composées de tuiles vernissées en écailles



La cour des écuries

qui laissent deviner les anciens motifs. Devant le château, l'ancienne basse-cour est entourée sur trois côtés par des bâtiments bas coiffés de tuiles et d'ardoises. Logements et écuries sont construits à pans de bois sur un haut sous-bassement de pierres ou de briques. Une vaste pelouse, traversée d'une allée, occupe tout l'espace avec, en son centre, trois superbes marronniers. C'est un magnifique ensemble, charmant et modeste, qui se développe sur près de 200 m. Derrière l'aile ouest des écuries, se dissimulent diverses constructions agricoles ; écurie, hangar, grange... Au nord, au-delà du fossé qui entoure la cour, une grande prairie close de lisse en bois, s'étend entre des haies de feuillus. Seule une petite écurie à pans de bois s'y élève, au centre de la bordure Est. Derrière l'aile Est d'autres bâtiments délimitent une petite cour rectangulaire ornée d'une pelouse. Ils masquent un hangar plus récent et un terrain de tennis. Tout au bout, l'ancienne basse-cour se termine



Les douves sud en automne

DREAL/P. Gallineau



L'aile nord et la terrasse du château

par un terre-plain entouré d'eau et d'un double alignement de hêtres sur trois de ses côtés. Il ne faut pas quitter Victot sans emprunter le petit chemin qui longe la grande douve sud. La terrasse du château se découvre à travers les trouées des grands arbres qui la bordent. Les superbes bâtiments, tout de roses et d'ocres, se contemplant dans les eaux dormantes dans le clair-obscur de la lumière filtrée par les frondaisons. Tout au bout, un petit pont de bois vermoulu, traverse la pièce d'eau. De là, tantôt éclatants de verdure ou parés des chaudes couleurs de l'automne, frênes, hêtres, ifs, érables... se dédoublent sur le miroir d'eau pour composer un tableau magnifique que n'auraient pas renié les grands maîtres de l'Impressionnisme.

Devenir du site

Depuis 1798, le château de Victot est demeuré dans la même famille et, depuis cette époque, c'est le royaume du cheval. Le château, les écuries, l'allée d'accès sont entretenus avec le plus grand soin et sans aucun maniérisme. Ainsi le domaine a su conserver tout son charme et son authenticité. Les propriétaires effectuent les travaux d'entretien et de restauration nécessaires. Si les arrières (Est et Ouest) de la grande cour sont dévolus au fonctionnement du haras avec des espaces plus « professionnels », le château et la grande cour sont véritablement une merveille. Victot est assurément un des plus beaux sites du Pays d'Auge.

Date de parution : septembre 2013
DREAL Basse-Normandie / SRMP / DSP
10 boulevard du général Vanier CS 60040
14006 Caen cedex
Tél. 02 50 01 83 00 - Fax. 02 31 44 59 87
courriel :

DREAL-Basse-Normandie@developpement-durable.gouv.fr
www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

Le classement d'un site constitue la reconnaissance au plus haut niveau de la qualité du patrimoine paysager national. Il offre les moyens d'assurer la préservation de ses qualités exceptionnelles, quelles soient pittoresques, scientifiques, historiques ou légendaires. C'est pourquoi :

- Les travaux susceptibles de modifier ou détruire l'aspect ou l'état des lieux sont soumis à autorisation spéciale délivrée par le ministre chargé des sites ou le préfet de département (articles L341-10 et R341-10 du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R111-42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L581-4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (articles L126-1 et R 126-1 du code de l'urbanisme).

DREAL/P. Gallineau